Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 01/05/2026

Can-am rappelle Can-Am Véhicule tout-terrain



- Noms des modèles ou références concernés : **Can-Am Véhicule tout-terrain / Quad.**
- Marque : **Can-am**
- **GTIN 2023 - 2026**
- Informations complémentaires : **Can-Am Outlander 500/700 Pro**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Lorsqu'une limite de vitesse est définie à l'aide du mode Limiteur de vitesse, certaines séquences de levier d'accélérateur peuvent l'annuler. Cela peut entraîner une vitesse et une accélération inattendues, augmentant le risque de perte de contrôle et de blessures. Type d'opérateur économique auquel la/les mesure(s) a/ont été ordonnée(s): Fabricant Catégorie de mesure: Rappel du produit auprès des utilisateurs finaux Date d'entrée en vigueur: 10/04/2026**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **contacter le concessionnaire.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre